

**Fiche de données de sécurité**  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

\* **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

**Nom du produit** **FUNCOSIL FC**

**Code du produit** 5462

**UFI:** YR10-9KQR-W00S-MXMV

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Fonction technique** Agent imperméabilisant

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Producteur/fournisseur :**

Producteur:

Remmers GmbH

Bernhard-Remmers-Str. 13

D-49624 Lönigen / Allemagne

tel: +49 (0) 5432/83-0

fax: +49 (0) 5432/3985

Fournisseur France:

Remmers SAS

30 B Rue Pierre et Marie Curie

FR-35500 Vitré

Téléphone:+33 (0)2 99 75 93 29

Fournisseur Belgique:

Remmers BVBA

Bouwelven 19

B-2280 Grobbendonk

Téléphone: +32 (0) 14 84 80 80

Télécopieur: +32 (0) 14 84 80 81

**Service chargé des renseignements :**

Remmers GmbH - Tel.: (+49)5432/83-0 - info@remmers.de

Remmers SAS: +33 (0)2 99 75 93 29 - info@remmers.fr

Remmers BVBA - Tel. 014 84 80 80 - info@remmers.be

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centre Antipoisons: Tel: 0032 70-2450245 (Un medicine vous répond, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.)

Belgisch Antigifcentrum - Tel.: 070-2450245 (24 uur per dag en 7 dagen per week)

24h-Transport Emergency Contact Phone Number:

French / Flemish / German: +32 2808 3237

within USA and Canada: 1-800-424-9300

outside USA and Canada: 001-703-527-3887

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Aquatic Chronic 4 H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.03.2026

Numéro de version 1

Révision: 16.03.2026

Nom du produit **FUNCOSIL FC**

(suite de la page 1)

**2.2 Éléments d'étiquetage****Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**Pictogrammes de danger**

GHS07

**Mention d'avertissement** Attention**Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

**Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Indications complémentaires:**

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, masse de réaction de 5-chloro- 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.

**2.3 Autres dangers****Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien** Non applicable.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Description :**

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

<b>Composants contribuant aux dangers [% w/w]:</b>		
CAS: 2943-75-1 EINECS: 220-941-2 Reg.nr.: 01-2119972313-39-XXXX	triethoxyoctylsilane ----- Skin Irrit. 2, H315	≥30-<40%
Numéro CE: 918-167-1 Reg.nr.: 01-2119472146-39-XXXX	mélange d'hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% d'aromates ----- Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 4, H413, EUH066	≥25-<30%
Numéro CE: 920-107-4 Reg.nr.: 01-2119453414-43-XXXX	alcanes en C12-15, iso- ----- Asp. Tox. 1, H304, EUH066	≥5-<10%

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 16.03.2026

Numéro de version 1

Révision: 16.03.2026

### Nom du produit **FUNCOSIL FC**

(suite de la page 2)

CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9 Numéro index: 613-088-00-6	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one ----- Acute Tox. 2, H330; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1A, H317 ATE: LD50 oral: 450 mg/kg LC50/4 h inhalatoire: 0,21 mg/l Limite de concentration spécifique: Skin Sens.1A; H317: C ≥ 0,036 %	≥0,025-<0,036%
CAS: 55965-84-9 Numéro index: 613-167-00-5	masse de réaction de 5-chloro- 2-méthyl-2H- isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one (3:1) ----- Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330; Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); Skin Sens. 1A, H317, EUH071 ATE: LD50 oral: 100 mg/kg LD50 dermique: 50 mg/kg LC50/4 h inhalatoire: 0,05 mg/l Limites de concentration spécifiques: SkinCorr. 1C; H314: C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	≥0,00025-<0,0015%

#### Indications complémentaires :

Teneur en benzène: < 0,1% Note P est en vigueur. Il n'est pas nécessaire de classer ni marquer le produit comme cancérigène.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

##### après inhalation :

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

**après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

**après contact avec les yeux :** Recourir à un traitement médical

**après ingestion :** Envoyer immédiatement chercher un médecin

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'exposition de long terme / répétée, resp. en concentration élevée:

Migraine

Vertiges

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement des symptômes.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction:

Poudre d'extinction

Mousse résistant à l'alcool

Dioxyde de carbone

Jet d'eau

**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** non pertinent

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone (CO)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

(suite page 4)



## Nom du produit **FUNCOSIL FC**

(suite de la page 3)

### Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés  
Veiller à une aération suffisante

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas envoyer dans le sous - sol ni dans les terrains  
Ne pas la pénétrer dans l'égout, ni dans les eaux.  
Diluer avec beaucoup d'eau.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, voir le chapitre 7  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, voir le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, voir le chapitre 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

N'employer que dans des secteurs bien aérés

### Préventions des incendies et des explosions:

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Stockage :

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.

**Indications concernant le stockage commun :** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

#### Autres indications sur les conditions de stockage :

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger contre le gel.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) non pertinent

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

#### Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Mesures générales de protection et d'hygiène :

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Protection préventive de la peau par un onguent

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Les informations suivantes sur les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être considérées comme des suggestions. Le choix de l'EPI nécessaire doit être évalué par l'employeur en fonction des activités à exécuter et des conditions locales. S'il est établi, au cours de l'évaluation des risques sur place, qu'il n'existe aucun danger pour le collaborateur, il est possible de renoncer au port de l'EPI ou d'adapter l'EPI à utiliser en conséquence.

(suite page 5)



## Nom du produit **FUNCOSIL FC**

(suite de la page 4)

### Protection respiratoire :

Protection respiratoire en cas de risque d'éclaboussures/brouillard.

A titre provisoire, filtre:

Filtre A/P2 selon EN 405.

### Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

### Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

z. Par exemple Tricotril de la société KCL. Épaisseur de couche 1,5 mm ; perméation dépend des conditions d'utilisation, selon les indications du fabricant après max. 480 min (DIN EN 374).

Alternativement, autres gants correspondant à la catégorie 3 selon EN 374.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation

composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

### Temps de pénétration du matériau des gants

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

### Protection des yeux/du visage en cas de risque d'éclaboussures

**Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou dans les eaux de surface et souterraines. Pour les informations sur le contrôle de l'exposition environnementale, voir la section 6.

## \* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Indications générales.

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Couleur :</b>	blanchâtre
<b>Odeur :</b>	De type solvanté
<b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
<b>Point de fusion :</b>	non déterminé
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	non déterminé
<b>Inflammabilité</b>	Non applicable.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	
<b>inférieure :</b>	Non déterminé.
<b>supérieure :</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair :</b>	>61 °C
<b>Température d'inflammation :</b>	non applicable
<b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé.
<b>pH à 20 °C</b>	7
<b>Viscosité :</b>	
<b>Viscosité cinématique à 40 °C</b>	>21 mm <sup>2</sup> /s
<b>dynamique à 20 °C:</b>	7.500 mPas
<b>Solubilité</b>	
<b>l'eau :</b>	miscible
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur :</b>	Non déterminé.
<b>Densité et/ou densité relative</b>	
<b>Densité à 20 °C:</b>	0,84 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité relative.</b>	Non déterminé.

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.03.2026

Numéro de version 1

Révision: 16.03.2026


**Nom du produit FUNCOSIL FC**

(suite de la page 5)

<b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>9.2 Autres informations</b>	
<b>Aspect:</b>	
<b>Forme :</b>	pâteux
<b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</b>	
<b>Danger d'explosion :</b>	Le produit n'est pas explosif.
<b>Test de séparation des solvants :</b>	< 3 %
<b>solvants organiques</b>	38,6 %
<b>VOC EU</b>	<500 g/l
<b>Modification d'état</b>	
<b>Vitesse d'évaporation.</b>	Non déterminé.
<b>Informations concernant les classes de danger physique</b>	
<b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
<b>Gaz inflammables</b>	néant
<b>Aérosols</b>	néant
<b>Gaz comburants</b>	néant
<b>Gaz sous pression</b>	néant
<b>Liquides inflammables</b>	néant
<b>Matières solides inflammables</b>	néant
<b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
<b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
<b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
<b>Liquides comburants</b>	néant
<b>Matières solides comburantes</b>	néant
<b>Peroxydes organiques</b>	néant
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
<b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.2 Stabilité chimique

#### Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

à éviter: chaleur, flammes, étincelles

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux agents d'oxydation puissants

Les emballages en fût métallique vides et non nettoyés peuvent contenir des gaz qui se sont dégagés du produit et qui, mélangés à l'air, constituent des mélanges explosibles

**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux:

néant, lors d'une utilisation correcte

néant, lors d'un stockage conformément aux prescriptions

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.03.2026

Numéro de version 1

Révision: 16.03.2026

Nom du produit **FUNCOSIL FC**

(suite de la page 6)

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
<b>CAS: 2943-75-1 triethoxyoctylsilane</b>		
Oral	LD50	>5.110 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	6.730 mg/kg (rabbit)
<b>CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one</b>		
Oral	LD50	450 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,21 mg/l (ATE)
<b>CAS: 55965-84-9 masse de réaction de 5-chloro- 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one (3:1)</b>		
Oral	LD50	100 mg/kg (ATE)
Dermique	LD50	50 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,05 mg/l (ATE)

**Symptômes significatifs dans les tests sur animaux :****de la peau :** Provoque une irritation cutanée.**des yeux :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Sensibilisation :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagenicité sur les cellules germinales:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2 Informations sur les autres dangers****3 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

**12.7 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Autres indications écologiques :****Indications générales :** Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Recommandation :**

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Les codes de l'utilisation courante de déchet indiqués sont une recommandation en raison de ce produit. A cause de l'utilisation spéciale et des données d'élimination chez l'applicateur, dans le cas échéant, d'autres codes de déchet peuvent être assigné.

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.03.2026

Numéro de version 1

Révision: 16.03.2026


**Nom du produit FUNCOSIL FC**

(suite de la page 7)

<b>Catalogue européen des déchets</b>	
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

**Emballages non nettoyés :**
**Recommandation :**

Elimination conformément aux prescriptions légales.

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

**Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b> DOT, ADR, IMDG, IATA	néant
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b> DOT, ADR, IMDG, IATA	néant
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b> DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA Classe	néant
<b>14.4 Groupe d'emballage</b> DOT, ADR, IMDG, IATA	néant
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b> Polluant marin :	Non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
<b>Indications complémentaires relatives au transport</b> :	Pas de produit dangereux selon les règlements ci-dessus
<b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	néant

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**
**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
**Directive 2012/18/UE**
**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

<b>RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)</b>
Aucun des composants n'est compris.

**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

**RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

<b>Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)</b>
Aucun des composants n'est compris.

<b>Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT</b>
Aucun des composants n'est compris.

**Prescriptions nationales :**
**Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Lors de la manipulation et du stockage il convient d'observer les mesures de protection usuelles.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

(suite page 9)

# Fiche de données de sécurité

## selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.03.2026

Numéro de version 1

Révision: 16.03.2026

Nom du produit **FUNCOSIL FC**

(suite de la page 8)

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Veuillez considérer les "fiches techniques" relatives aux spécifications de livraison.

#### Phrases importantes

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
 H301 Toxique en cas d'ingestion.  
 H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H310 Mortel par contact cutané.  
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H330 Mortel par inhalation.  
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.  
 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
 EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Méthode de calcul

D'après les données d'essais

Corrosion cutanée/irritation cutanée Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
--	--

**Service établissant la fiche technique :** Département Sécurité des produits / EHS

#### Acronymes et abréviations:

- ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 DOT: US Department of Transportation  
 IATA: International Air Transport Association  
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
 LC50: Lethal concentration, 50 percent  
 LD50: Lethal dose, 50 percent  
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
 ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)  
 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3  
 Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3  
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4  
 Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2  
 Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C  
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2  
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1  
 Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A  
 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1  
 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1  
 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1  
 Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

#### \* Données modifiées par rapport à la version précédente

Ce document remplace toutes les versions précédentes. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur échappent toutefois à notre connaissance et à notre contrôle. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles mentionnées dans la section 1 sans autorisation écrite. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit et ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'erreur dans la version imprimée.